

MAIRIE DE BRIE - 16590**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 26

Procuration : 0

Votants : 26

L'an deux mil vingt quatre

Le : **8 avril**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : **26 mars 2024****OBJET : D2024-3-3****Affectation des résultats de
l'exercice 2023****Présents : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L****Absente : BERTHELON S****Secrétaire de séance : Murielle MOINARD BOUTENEGRE**

En application des dispositions de l'instruction comptable M 57, il appartient au Conseil Municipal de décider par délibération de l'affectation des résultats constatés à la fin de l'exercice précédent. Le Conseil Municipal a toutefois l'obligation d'affecter en priorité à l'investissement une somme permettant de financer les reports de l'exercice précédent et si besoin, le remboursement des emprunts.

Propositions d'affectation :

Budget général**Exercice 2023 et résultats reportés**

Fonctionnement : excédent	1 784 407,15 €
Investissement : excédent	157 625,92 €

Exercice 2024 :

Report des restes à réaliser de l'exercice 2023	495 727,00 €
---	--------------

Compte-tenu de ces éléments, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant de 1 784 407,15 comme suit :

Recettes d'investissement

Besoin de financement : article 1068	338 101,08 €
--------------------------------------	--------------

Recettes de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté : article 002	1 446 306,07 €
--	----------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte cette affectation de l'excédent de fonctionnement du Budget général.

Groupement d'habitations**Exercice 2023 et résultats reportés**

Fonctionnement : excédent	80 663,77 €
Investissement : déficit	- 5 977,77 €

Exercice 2024 : besoin de financement

Déficit d'investissement 2023	5 977,77 €
Remboursement emprunts	26 378,68 €
Remboursement avance du Budget général	20 000,00 €
	<hr/>
	52 356,45 €

Compte-tenu de ces éléments, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant de 80 663,77 € comme suit ;

Recettes d'investissement

Besoin de financement : article 1068	52 356,45 €
--------------------------------------	-------------

Recettes de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté : article 002	28 307,32 €
--	-------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte cette affectation de l'excédent de fonctionnement du budget annexe Groupement d'habitations.

Régie de transport**Exercice 2023 et résultats reportés**

Fonctionnement : excédent	9 302,75 €
Investissement : excédent	11 658,45 €

AR Prefecture

016-211600614-20240408-D2024_3_3-DE
Reçu le 10/04/2024

Exercice 2024 :

Report des restes à réaliser de l'exercice 2023 0,00 €

Compte-tenu de ces éléments, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant de 9 302,75 € comme suit ;

Recettes d'investissement

Besoin de financement : article 1068 0,00 €

Recettes de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté : article 002 9 302,75 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte cette affectation de l'excédent de fonctionnement du budget annexe Régie de transport.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 9 avril 2024

Pour copie conforme :

En Mairie, le 9 avril 2024

Le Maire,

Michel BUISSON